



COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES PROTEGEES, LABELS ROUGES ET DES SPECIALITES TRADITIONNELLES GARANTIES



Dossier : 2026-CP105

Consultation écrite du 13 mars 2026

Relevé des décisions prises

En application de l'article 2 du règlement intérieur des différentes instances de l'INAO, la Présidente du comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties a décidé de consulter par écrit les membres du comité national pour le dossier suivant :

<p>2026-CP105</p>	<p>IGP « Poulet du Périgord », IGP « Poularde du Périgord », IGP « Chapon du Périgord » - Demande de modification des cahiers des charges – Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction – Examen de l'opportunité de la nomination d'une commission d'enquête</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p><u>A la question suivante :</u> Validez-vous le cahier des charges de l'IGP « Poulet du Périgord » ?</p> <p>→ Le « Oui » a obtenu la majorité (12 oui – 0 non – 0 abstention)</p> <p><u>A la question suivante :</u> Validez-vous le cahier des charges de l'IGP « Poularde du Périgord » ?</p> <p>→ Le « Oui » a obtenu la majorité (12 oui – 0 non – 0 abstention)</p> <p><u>A la question suivante :</u> Validez-vous le cahier des charges de l'IGP « Chapon du Périgord » ?</p> <p>→ Le « Oui » a obtenu la majorité (12 oui – 0 non – 0 abstention)</p> <p>Compte-tenu des avis exprimés, la commission permanente a donné un avis favorable à la transmission des cahiers des charges modifiés pour homologation.</p>
--------------------------	--